

Quels sont les services éducatifs dont peut bénéficier mon enfant ?



ÉLÈVE

ENSEIGNANT

PARENT

DIRECTION
D'ÉCOLEPERSONNEL DES
SERVICES COMPLÉMENTAIRESAUTRES INTERVENANTS
SCOLAIRES

Les **services éducatifs** varient d'une organisation scolaire à l'autre. Il est important de s'informer auprès de la vôtre pour avoir les informations sur les services dont pourrait bénéficier votre enfant. Il existe plusieurs types de regroupements qui vont de l'inclusion scolaire (scolariser en classe ordinaire) à l'exclusion scolaire (scolariser à l'extérieur de l'école).

Des **services complémentaires** peuvent être offerts à l'élève, à l'enseignant ou à l'équipe-école afin d'aider les élèves ayant des besoins. Ces services sont offerts par l'éducateur spécialisé, le psychoéducateur, le psychologue, le travailleur social, l'orthopédagogue, le conseiller en orientation, l'ergothérapeute et l'orthophoniste. Ils sont déterminés à partir des besoins et des capacités de votre enfant dans le cadre de son plan d'intervention. Ces services professionnels soutiennent, interviennent, accompagnent et évaluent l'élève dans son cheminement scolaire et offrent une relation d'aide adaptée aux besoins de l'élève.

Inclusion scolaire

Exclusion scolaire

REGROUPEMENT	DESCRIPTION	EXEMPLES
Classe ordinaire avec soutien à l'élève et à l'enseignant à l'intérieur de la classe	Diverses mesures de soutien offertes par les services complémentaires (technicien en éducation spécialisé, psychoéducateur, etc.) à l'intérieur de la classe ou jusqu'à trois heures par semaine à l'extérieur de la classe.	L'éducateur spécialisé accompagne l'élève lors des récréations trois fois par semaine pour favoriser son adaptation sociale.
Classe ordinaire et alternance avec classe-ressource	Soutien aux élèves en difficulté en groupe restreint plus de trois heures par semaine à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe ordinaire.	L'élève fréquente trois fois par semaine une classe-ressource sous la supervision d'une orthopédagogue pour travailler ses habiletés en lecture avec d'autres élèves de son cycle.
Scolarisation-réadaptation	Service intensif de courte durée (maximum 3 mois) au sein d'un service spécialisé tout en gardant le lien avec sa classe.	L'élève fréquente une classe de Répét-Transit pendant deux mois afin de travailler ses difficultés d'adaptation de façon plus intensive et retourne dans sa classe d'origine par la suite.
Partenariat avec un organisme communautaire	Poursuite d'un programme avec des volets scolaire et non scolaire offert par un organisme communautaire à la suite d'une suspension à long terme de sa classe.	L'élève reçoit des services psychosociaux pour l'aider à poursuivre sa scolarité.

	REGROUPEMENT	DESCRIPTION	EXEMPLES
Inclusion scolaire	Classe spécialisée homogène	Classe composée d'un groupe restreint d'élèves qui présentent des difficultés similaires.	La classe est composée d'élèves qui présentent des troubles graves du comportement.
	Classe spécialisée hétérogène	Classe composée d'un groupe restreint d'élèves qui présentent des difficultés diverses.	Une classe est composée d'élèves qui présentent différents troubles de santé mentale.
	École spécialisée	École accueillant plus de 50 % d'élèves ayant des besoins particuliers. L'enseignement se fait en petits groupes, mais le ratio enseignant-élève peut varier.	Une école spécialisée pour l'enseignement aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage ou de comportement.
Exclusion scolaire	Centre de réadaptation	Scolarisation dans un Centre Jeunesse, c'est-à-dire dans un établissement des services sociaux.	Un jeune, en raison de ses problèmes de consommation, est scolarisé en centre jeunesse.
	Centre hospitalier	Scolarisation dans un centre hospitalier due à une longue période d'hospitalisation.	L'élève souffre d'une maladie chronique qui nécessite de longues périodes d'hospitalisation.
	Enseignement à domicile	Selon ses différents besoins, l'élève est scolarisé à la maison.	L'élève est en période de rémission à la suite d'une opération. Un enseignant se déplace à domicile.

Sources : Inspiré de : Trépanier, N. et Dessureault, D. (2020). Le cadre légal et organisationnel de l'intervention. Dans L. Massé, N. Desbiens et C. Lanaris (dir.). *Les troubles du comportement à l'école* (3^e éd., 79-99). Montréal, Québec : Chenelière Éducation.

Phase d'investigation

